

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/40

JF

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 mars 2024

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Jean-Pierre Agresti

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Marianne Scarcella à Eric Vallier, Fabienne Croze à Christian Roux, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Cléret à David Piccarretta, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini.

Votants : 39 Pour : 39

### **OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN COMPLEMENTAIRE POUR LE PROJET DE MAISON DE PAYS**

En février 2020, la CCT a fait l'acquisition d'une parcelle pour implanter son projet de maison de pays sur la ZA de la Croizette à Clelles (parcelle 453 section A).

Depuis, dans le cadre du projet de réaménagement global de la RD1075 entre le col du fau et le col de la croix-haute, les services du Département ont confirmé la construction d'un futur rond-point au croisement de la RD1075 et de la RD7 qui va grever 25% de la parcelle.

L'accès à la parcelle étant devenu contraint, la CCT est entrée en négociation avec le propriétaire de la parcelle voisine (parcelle 559 de la section A) pour lui proposer l'achat de l'extrémité est de sa parcelle (voir plan cadastral ci-joint) et pouvoir ainsi élargir l'accès à la maison de pays. Le triangle fait 143 m<sup>2</sup> (sous réserve du bornage du géomètre). La CCT a obtenu l'accord de vente du propriétaire pour un montant de 3 000 €.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la CCT.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle selon les modalités définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 mars 2024

Le Président  
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/3/24 et de sa publication le 21/3/24

